

PLAN CYCLABLE SANITAIRE

Aménagements cyclables provisoires en Val-de-Marne

Webinaire du CEREMA
19 mai 2020

Quelles voiries ?

> Les critères de priorisation

Critère 1 : TC

> Favoriser les routes départementales pouvant reprendre les axes de transport en commun.

Critère 2 : Potentiel d'utilisation

Les itinéraires régionaux de courte ou moyenne distance proposés par le Collectif vélo Ile-de-France ont été envisagés comme des itinéraires capacitaires et très pratiqués.

> Réseau du RER V.

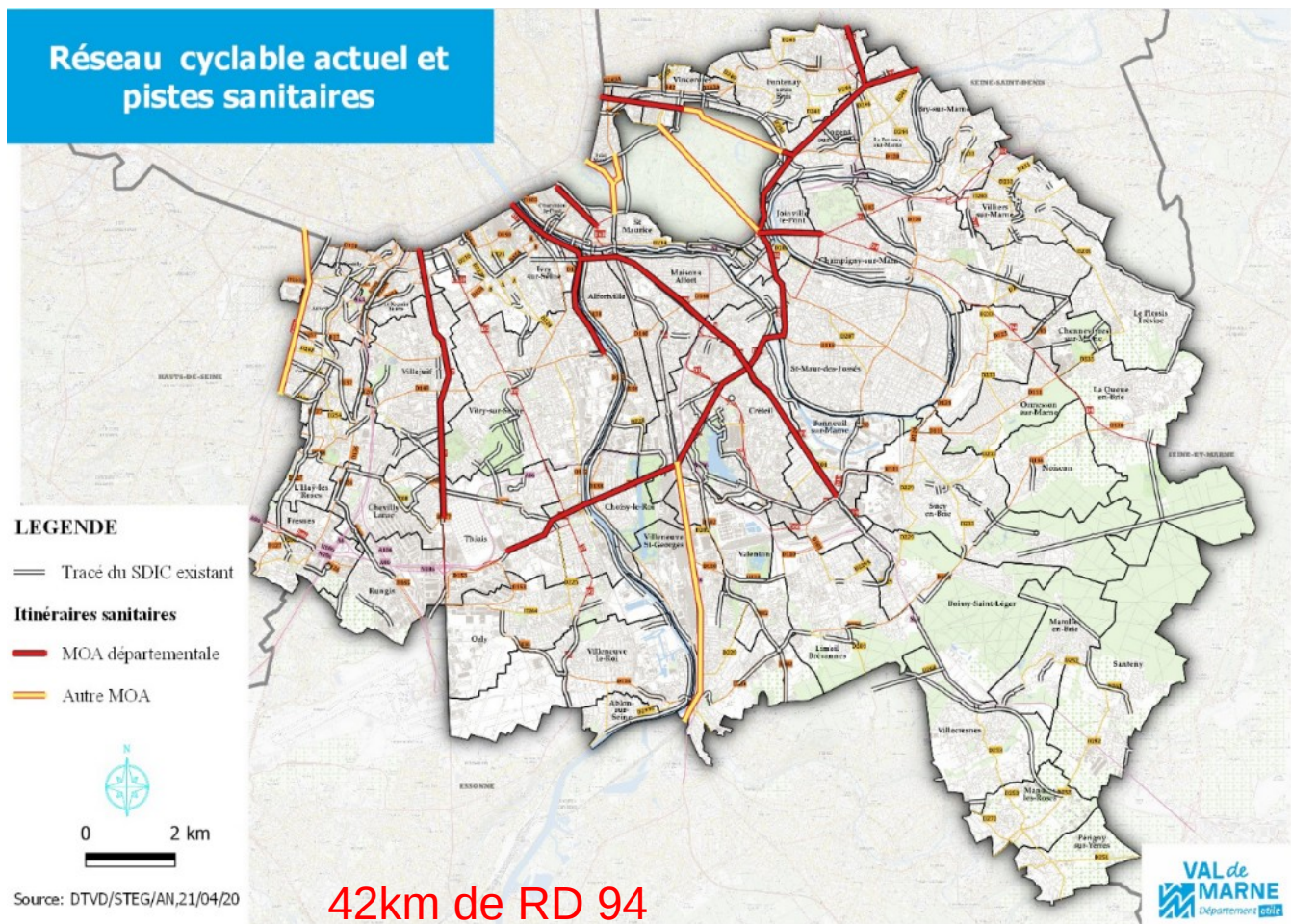
Critère 3 : Faisabilité

> Large gabarit

> Gabarit moins large : si ces voies présentent un intérêt avéré. Dans ce cas, la mise en sens unique peut être envisagée

Critère 4 : Liens avec les Départements limitrophes

> Liens avec les villes et Départements limitrophes : assurer une cohérence et une continuité des aménagements.



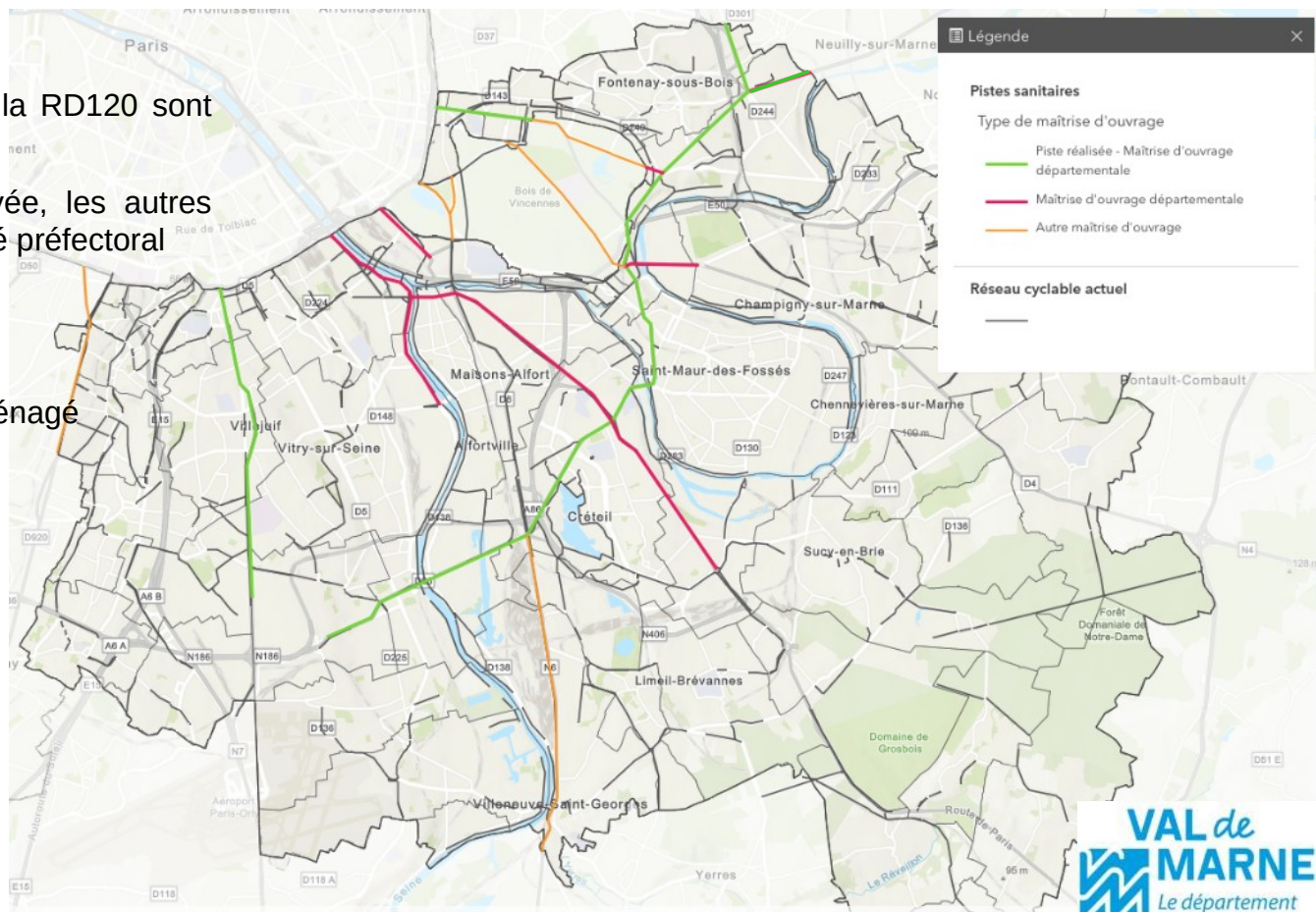
Calendrier et coûts

Calendrier

- Démarrage des travaux le 4 mai, après la prise d'arrêté préfectoral sur les voies classées à « grande circulation »
- Objectif de 3 semaines de travaux
- Au 11 mai : la RD86, la RD7 et la RD120 sont réalisées
- Au 19 mai : la RD34 est achevée, les autres travaux sont en attentes de l'arrêté préfectoral

Coût estimatif :

- environ 25 000€ par kilomètre aménagé



Des travaux réalisés dès le 4 mai



Un marquage réalisé rapidement, jusqu'à 3km par jour

RD120 à Vincennes et St Mandé



RD86 à St Maur et Créteil

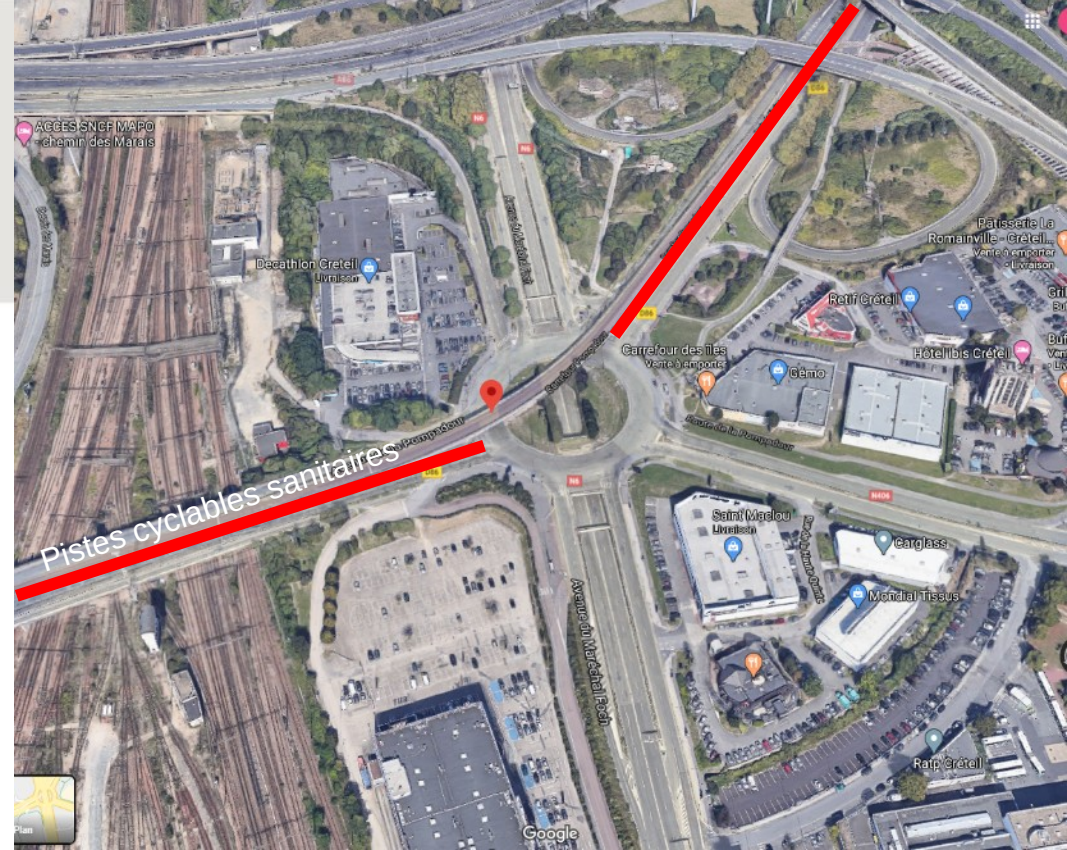


Carrefour Pompadour à Créteil

- Un carrefour géant extrêmement routier sans place pour les modes actifs
- Une trémie pour le passage de la RN6
- Un ouvrage d'art pour le passage du TCSP TVM et 393
- Une connexion indispensable entre différents axes donnant accès au territoire (RN6-RD6 en radiale reliant l'Essonne à Paris - RD86, en rocade de banlieue à banlieue) notamment les voies cyclables sanitaires provisoires.
- Des travaux à réaliser avec accord de la DIRIF, propriétaire de l'anneau et **arrêté du Préfet**

Parti d'aménagement

- Relier les deux branches des PC sanitaires, et les PC existantes, en créant un anneau cyclable dans le rond point.
- Réunir toutes les conditions de sécurité pour protéger les cyclistes
- Positionnement d'un quai bus modulaire provisoire le long de l'anneau

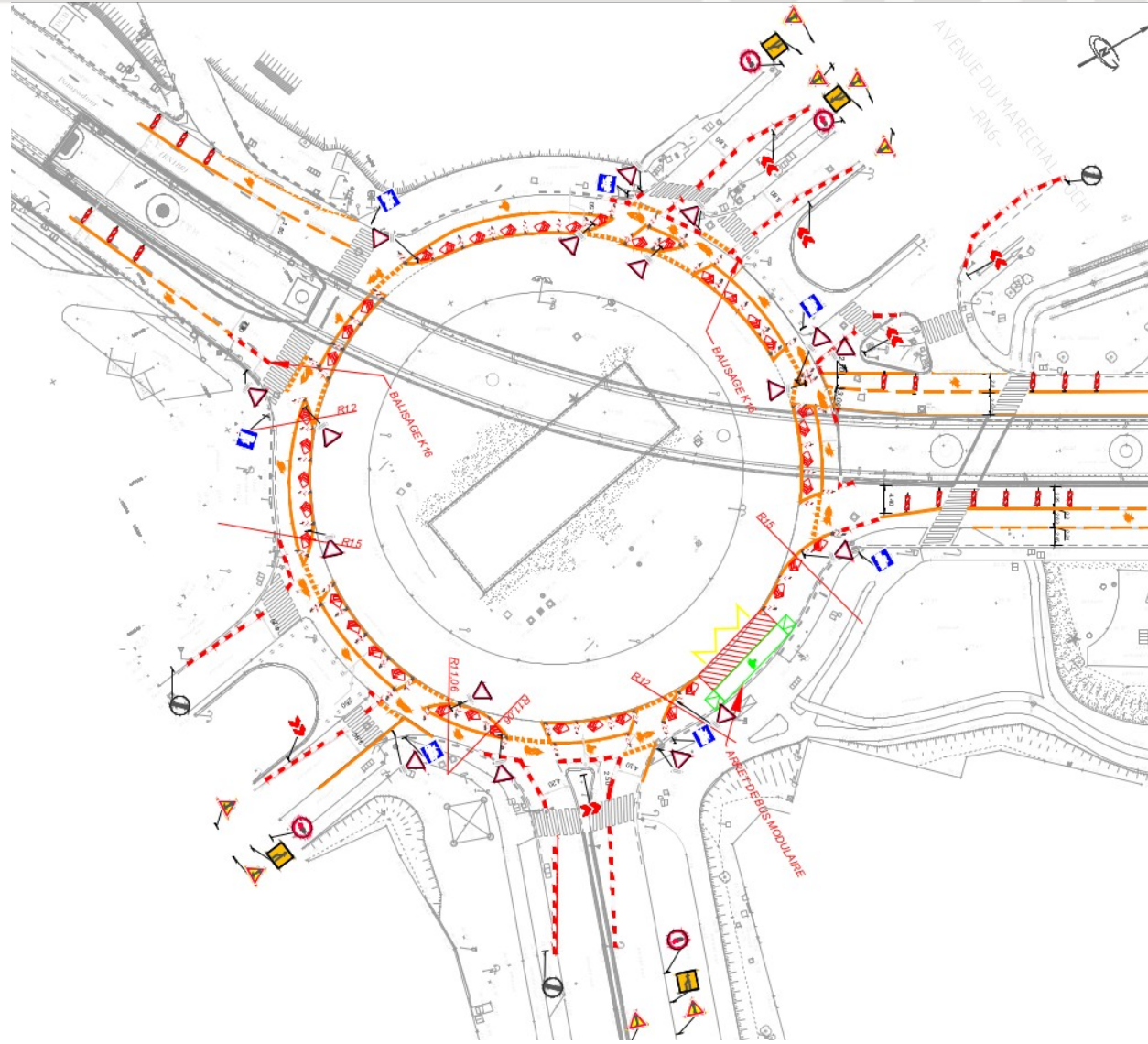


Carrefour Pompadour à Créteil

Profil de l'anneau :

- chaussée VL/PL : 9 m
- espace neutralisé : 3,50 m
- piste cyclable unidirectionnelle : 2,50 m

- toutes les entrées et sorties seront réduites à une file de circulation large.
- Trajectoire des véhicules la plus perpendiculaire possible avec la piste pour supprimer tous les mouvements tangentiels : neutralisation d'un espace d'une largeur d'environ 3,50 m entre la partie circulée par les VL et la piste.
- Marquage de chantier jaunes complétés par des K5c (ou des K16)



Vers une phase 2...

Les conditions du succès de ces aménagements

Fréquentation

- Les cyclistes doivent être au rendez-vous pour que la place prise à la voiture apparaisse comme effectivement utilisée.
- Quelques semaines sont sans doute nécessaires pour un premier bilan : il est plus rapide de reprendre l'habitude de la voiture que de changer son habitude des TC en optant pour une nouvelle façon de se déplacer.
- Les encouragements annexes sont importants (coup de pouce financier au vélo...), de même qu'un accompagnement par les entreprises pour offrir des solutions de stationnement aux nouveaux cyclistes.

Des comptages nécessaires des cyclistes et des véhicules motorisés pour objectiver la fréquentation des aménagements

- Une dizaine de points de comptage posés, en lien avec les boucles automatiques pour évaluer l'évolution de la part modale

Appui des services de police

- Nécessité d'un appui de la Police Nationale et, le cas échéant, des polices municipales pour veiller à leur respect, en particulier au moment de leur ouverture et avec la remontée du trafic et l'ouverture des commerces

Adaptation des aménagements

- Les pistes sanitaires, réalisées très rapidement, vont faire l'objet d'améliorations progressives.

Vers une phase 2...

Adaptations des aménagements engagées et envisagées

Séparateurs

- Les services techniques travaillent à améliorer progressivement les aménagements, en testant différents types de séparateurs

Carrefours

- Des sas vélos vont être ajoutés dans les carrefours « simples », de même que des M12.
- Pour les carrefours complexes, des études plus approfondies sont engagées, en articulation avec le Collectif Vélo Ile de France.

Bus

- La réflexion est en cours pour créer des quais provisoires à certains points d'arrêt pour éviter d'interrompre la bande cyclable.
- Le fonctionnement des aménagements est suivi de près avec les transporteurs, en particulier dans les sections où la piste est à gauche du couloir bus. En cas de dysfonctionnements, une évolution de l'aménagement sera engagée.

Stationnement

- La présence de stationnement à droite des bandes cyclables ne permet pas de les transformer en pistes protégées. Certaines sections peuvent ainsi être occupées par du stationnement ou des livraisons.
- Quand le stationnement est sur chaussée, et avec l'accord du Maire, il pourra être étudié une inversion de la piste et du stationnement, afin que les cyclistes soient séparés de la circulation générale.

Merci pour votre attention !

Bastien.hourst@valdemarne.fr